

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA05-10-0006-6

RÈGLEMENT RM1530-11

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

RGCA05-10-0006-6 soit le Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

RM1530-11 soit le Règlement modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de permettre le stationnement d'une remorque munie d'un appareil de contrôle automatisé.

Ces règlements entrent en vigueur immédiatement et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 13 décembre 2016.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate